



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 1^{er} février 2022

FIN DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE EN EXTÉRIEUR DANS LE RHÔNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON À PARTIR DU MERCREDI 2 FÉVRIER

Le Premier ministre a annoncé le 20 janvier dernier la levée du port du masque obligatoire en extérieur à partir du mercredi 2 février.

L'arrêté préfectoral rendant obligatoire le masque en extérieur à Lyon et Villeurbanne ainsi qu'à proximité de certains lieux dans tout le département prendra donc fin ce soir à minuit. Le masque reste toutefois obligatoire dans les établissements recevant du public (commerces, transports...), y compris de plein air (stades...), conformément aux mesures gouvernementales.

Le respect des gestes barrières reste essentiel pour limiter la circulation du virus, encore très actif dans le département. Le port du masque est donc recommandé dans tous les espaces publics extérieurs dans lesquels la distanciation n'est pas possible.

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.66.91 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69